

Cfdt:

GROUPAMA
LOIRE BRETAGNE

Abondement PEE et PERCO

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de faire un versement volontaire (de préférence avant fin novembre) sur votre PEE ou PERCO et de bénéficier d'un abondement.

Pour les modalités de versement n'hésitez pas à contacter vos élus CFDT.

Actualités sociales et culturelles

N'oubliez pas, vous avez jusqu'au 15 octobre pour commander vos chèques vacances si vous ne l'avez pas fait pour la 1^{ère} commande de 2024.

Pensez également à télécharger votre avis d'imposition 2024 sur le site du CSE avant le 31 octobre.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter vos élus CFDT.

Vous pouvez aussi nous écrire à :

cfdtgroupamaloirebretagne@gmail.com

Vous pouvez aussi nous rejoindre sur Facebook ou LinkedIn.



NOMINATION DE DELPHINE LETENDART Nouvelle directrice générale de GLB



Lors de la séance du vendredi 13 septembre, le conseil d'administration a nommé Delphine LETENDART nouvelle directrice de GLB.

Delphine LETENDART est actuellement directrice Assurances de Groupama Assurances Mutuelles depuis le 1er avril 2021.

A cette occasion, les administrateurs salariés CFDT, Catherine MOSSER et Damien GASPAILLARD LE BON ont rappelé l'importance de rétablir un dialogue social constructif à GLB pour motiver et mobiliser les salariés.

Les élus CFDT lui souhaitent la bienvenue dans notre caisse régionale. Ils auront l'occasion de la rencontrer dans les prochaines semaines pour échanger entre autres sur la stratégie d'entreprise, la politique salariale et les problématiques de recrutement à GLB.



**Les administrateurs
salariés CFDT**



Le cabinet SECAFI a rendu son rapport sur les comptes 2023

En voici les conclusions :

- > Le Groupe a publié des comptes 2023 de bonne facture, en particulier au niveau de la rentabilité : à titre d'illustration, le résultat net a franchi le seuil des 500 M€ pour la première fois depuis 2009. Dans le contexte de hausse des taux d'intérêt, les changements de normes comptables (avec l'entrée en application d'IFRS 17) ont un impact très positif sur les comptes combinés, principalement au niveau de la rentabilité des activités d'assurance de biens et responsabilités (gains importants grâce aux effets d'escompte des provisions). Au-delà des effets d'escompte, les comptes bénéficient :
 - de l'important aliment tarifaire 2023 sur les entités françaises en santé/prévoyance et ABR (CR, Gan Assurances et GG Vie) ainsi que sur les filiales internationales ;
 - du bon niveau des marges sur l'activité d'épargne-retraite en UC.
- > Ceci a permis de compenser l'impact de la sinistralité climatique, à nouveau majeur en 2023 (tempêtes Ciaran et Domingos, inondations dans les Hauts-de-France, sécheresse), ceci d'autant plus que les réassureurs avaient réduit les protections sur ces sinistres l'an dernier (mouvement qui se poursuit cette année).
 - Du fait de la moindre prise en charge des sinistres climatiques par les réassureurs, le « reste à charge » pour le groupe est plus important en 2023 qu'en 2022 ;
 - Au niveau de la sinistralité climatique, Groupama a néanmoins bénéficié de très bons résultats techniques sur les assurances de récoltes (année record).
- > Les résultats sont tirés par le pôle International (bonnes performances en Roumanie et surtout en Hongrie) et par GG Vie. Gan Assurances a résisté tandis que les Caisses régionales ont souffert, trois d'entre elles ayant enregistré une perte en social (GLB, GMED et GPVL).
- > La structure financière du Groupe est solide, même si le ratio de solvabilité a perdu 10 points l'an dernier, repassant sous la barre des 200 % (impact de la croissance de l'activité, du niveau élevé de sinistralité climatique, de l'abaissement des protections en réassurance externe et du haut niveau des indices actions).
- > Sur le plan de l'activité, l'année 2023 a été difficile pour les réseaux en France, avec des pertes de sociétaires et clients conséquentes sur Gan Assurances et les Caisses régionales. En outre, la production a reculé en épargne, et davantage encore sur l'immobilier (Expertissimo). Sur le plan de la qualité de service, les enquêtes de fin d'année 2023 ont fait ressortir des résultats en décalage avec les ambitions du Groupe et les concurrents les plus performants en la matière.
- > Alors que les Caisses régionales rencontrent des difficultés sur le plan opérationnel sur les trois dimensions (développement, qualité de service et rentabilité technique), le Groupe a connu une crise de gouvernance au printemps, avec le départ brutal du président François Schmitt, du DGD, Olivier Larcher, et de son adjoint Jean-François Garin, qui étaient en charge des travaux sur la nouvelle feuille de route stratégique du Groupe et avaient engagé des changements dans le fonctionnement du pôle mutualiste (GMA et Caisses régionales).
- > En définitive, 2023 restera comme une année « hors norme » pour Groupama Loire Bretagne en lien avec :
 - La survenance de la tempête Ciaran en novembre, un événement inédit en Bretagne au 21^{ème} siècle ;
 - Un résultat comptable négatif (-7 M€), pour la première fois depuis la crise du groupe.
- > Sur le plan opérationnel, la tempête Ciaran a généré un choc d'activité, avec une situation difficile jusqu'en février pour les équipes de gestion DAB. Néanmoins, la Caisse est globalement satisfaite de la manière dont elle a géré cet événement climatique exceptionnel. L'investissement des salariés et aussi des élus sur les départements les plus touchés a constitué un facteur clé de succès.
- > Si la tempête Ciaran a un impact notable sur les comptes, elle n'explique pas à elle seule la perte de 2023. Hors Ciaran, la marge technique a en effet continué de se dégrader l'an dernier, plombée par les tensions inflationnistes sur le coût des sinistres, la dérive des prestations en assurance santé, une surfréquence de sinistres graves et des mali au titre des exercices antérieurs (principalement 2022).
- > La Caisse souffre d'une insuffisance de tarifs (s'expliquant principalement par les QA 2021 et 2022) et de difficultés de provisionnement. Des travaux ont été engagés dès 2023 pour remédier à ces deux problèmes. Ils vont se poursuivre cette année, dans le cadre notamment du plan de redressement article 12.
- > Ce plan active les leviers usuels de redressement des marges pour une entreprise d'assurance non-vie. Il vise une sortie rapide (en deux ans) de GLB de la procédure Article 12. A notre sens, le principal risque d'exécution concerne le chantier sur l'aliment tarifaire, avec des majorations conséquentes qu'il faudra faire accepter aux sociétaires en 2025 et 2026.
- > Dans ce contexte, le renforcement de la segmentation tarifaire lors des prochains QA (avec une approche davantage « client » et moins « produit ») semble une nécessité pour préserver les « bons risques » et limiter les effets des hausses de tarifs sur les résiliations (sachant que l'augmentation de la surprime Cat. Nat. au 1^{er} janvier 2025 viendra s'ajouter aux augmentations tarifaires de GLB).
- > L'enjeu est aussi de ne pas briser la bonne dynamique commerciale à l'œuvre ces dernières années. D'ailleurs, 2023 a constitué un « bon cru » sur cette dimension, ceci pouvant s'illustrer par la nouvelle hausse du sociétariat et du portefeuille de contrats sur les principaux métiers ainsi que par un solde de souscription positif sur tous les marchés. Néanmoins, quelques bémols peuvent être mis sur le bilan commercial de l'année :
 - Le développement de 2023 a continué de bénéficier d'un positionnement tarifaire globalement attractif (dans le sillage des QA 2021 et 2022) même si la compétitivité tarifaire de la Caisse s'est dégradée après le QA 2023 (avec notamment pour conséquence une baisse du taux de transformation et du nombre d'affaires nouvelles en auto et habitation) ;
 - Sur l'agricole, dans le contexte de mise en œuvre de la réforme de la MRC, le solde 2023 est dopé par les assurances de récoltes (sans que la Caisse régionale n'ait souhaité pousser les feux sur cette nouvelle offre) ;
 - Sur le marché ACPS, le développement continue d'être tiré par le secteur de la construction, qui connaît un recul d'activité marqué depuis quelques mois (entraînant une hausse des faillites) ;
 - Outre les garages, le développement du courtage a été trop rapide ces dernières années sur les flottes, ce qui a conduit à des mesures de surveillance en fin d'année dernière (à effet 1^{er} janvier 2024) ;
 - Enfin, la collecte d'épargne globale a reflué en 2023, avec des perspectives plus favorables cette année en épargne-retraite mais pas en immobilier.
- > Dans une année 2024 challengeante, la Caisse est confrontée à plusieurs départs dans le CODIR, avec en particulier l'éviction inattendue du directeur général au mois de juillet qui doit certainement générer incertitude et incompréhension chez les salariés. Il nous semble important que le nouveau / la nouvelle DG précise rapidement les évolutions dans la stratégie de la Caisse et leurs conséquences pour le corps social.